

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2017

Convocation du 06 décembre 2017

Présents : Madame BEILLARD, Monsieur BOSSIS, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames COUET, BONIN, Messieurs GROLLEAU, PIAU, LHUILLIER.

Excusés : Mesdames PICHONNEAU, BAUDRY, LAURENT Messieurs DELAUNAY, ROUSSIASSE.

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU.

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2017.

Travaux Eglise

Présentation de l'analyse des offres, des études complémentaires, mission SPS, par le cabinet d'architecte ARCHITRAV et Monsieur SEIGNARD (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage DRAC). Délibérations concordantes du conseil municipal sur les études complémentaires, la mission SPS, et la souscription à la dommage-ouvrage.

Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

Madame le maire informe le conseil municipal du mail reçu de l'académie de Nantes pour souscrire au nouveau marché E-Primo pour les écoles de l'académie de Nantes. Cette convention permettra aux enseignants, parents de suivre la totalité de la scolarité de leurs enfants de façon numérique. Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Compte rendu des commissions

1) BATIMENTS

La commission s'est réunie le 18 novembre dernier. Un point sur les réalisations terminées a été fait. Les projets 2018 ont été évoqués : L'accent sera mis sur l'embellissement du bourg et sur les économies d'énergies.

2) VOIRIE

La commission s'est réunie le 25 novembre dernier et a fait le point sur les travaux réalisés. Les projets urbains et ruraux pour 2018 ont été évoqués.

Adoption des attributions de compensation définitives 2017

Le conseil municipal adopte le montant des attributions de compensation définitives 2017 et provisoires 2018 pour un montant de 115 836.27€ de la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Pôle ADS Longué-Jumelles

Suite à la réorganisation du service Autorisation du Droit des Sols, un pôle instructeur a été créé sur la commune de Longué-Jumelles. 7 communes sont adhérentes. Madame le maire informe le conseil municipal de la convention de prestation au service ADS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui sera effectif au 01 janvier 2018. Le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Fin de mise à disposition des biens et équipements liés à la rétrocession des compétences « Voirie » et « Equipements sportifs »

Pour faire suite à la rétrocession des compétences voiries et équipements sportifs, le conseil municipal approuve la fin de mise à disposition des biens et équipements initialement conclue entre la commune et la Communauté de Commune Loire Longué et accepte de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire la restitution et la réintégration dans le patrimoine de la commune lesdits biens et équipements.

Convention enfouissement des équipements de communications électroniques rue des Longeards et Rue de la Vincenderie

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la convention et donne pouvoir à Madame la Maire pour la signer.

Tarifs 2018 redevance assainissement et dissolution du budget assainissement

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs.

Compte-tenu de la prise de compétence du service assainissement au 01 janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le conseil municipal valide la dissolution du budget annexe assainissement et la réintégration des comptes dans le budget principal.

Recrutement poste agent technique

Suite au départ à la retraite d'un agent de la Commune, le conseil municipal décide de recruter un agent technique à temps non complet à partir du 15 mars 2018.

De ce fait, le poste à temps complet de l'ancien agent est supprimé.

Cotes irrécouvrables

Le conseil municipal accepte la cote irrécouvrable sur le budget assainissement.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur les terrains Prairie de Pampoé, Les Varennes, Rue des petits prés ni même sur l'immeuble rue du centre.

Autorisation relative aux dépenses d'investissements 2017 avant le vote du budget

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement sur l'exercice 2018 dans les limites définies par le code général des collectivités territoriales.

Délibérations et question diverses

Madame le Maire donne un bref compte-rendu des réunions qui se sont tenues pour le projet du Prieuré.
